



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 67 j) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général**

Additif

* A/57/150.

** Les informations contenues dans l'additif ont été reçues après la soumission du rapport principal.



Informations reçues des gouvernements

Cuba

[Original : espagnol]
[9 juillet 2002]

Observations du Gouvernement de la République de Cuba conformément au paragraphe 3 de la résolution 56/24 E de l'Assemblée générale

La réalité tragique qui affecte des millions de personnes dans le monde entier montre qu'il reste beaucoup à faire en termes de développement social et économique, en particulier dans les pays en développement. Au Sommet du Millénaire, la communauté internationale a arrêté des objectifs importants pour réduire la pauvreté, en vue de son élimination. Par conséquent, il est prioritaire d'appliquer des mesures concrètes pour réorienter les ressources consacrées à des fins militaires vers des activités favorables au développement.

À Cuba, les activités en faveur du bien-être et du développement général du peuple cubain ont été une caractéristique constante au cours des 43 dernières années, comme le montrent les chiffres indiqués ci-dessous :

- Taux de scolarisation dans l'enseignement primaire : 100 %;
- Taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire : 99,7 %;
- Taux d'analphabétisme : 0,2 %;
- Mortalité infantile : 6,2 pour 1 000 naissances vivantes;
- 590 médecins, 743 infirmiers/infirmières et 630,6 lits d'hôpital pour 100 000 habitants;
- Espérance de vie à la naissance : 76 ans.

Ces progrès, ainsi que de nombreux autres, ont été possibles malgré le climat d'hostilité permanente et de guerre effective imposé à Cuba par les gouvernements successifs des États-Unis, qui n'ont pas hésité à recourir à l'agression armée, au sabotage, aux actes terroristes et à un blocus économique, commercial et financier, parmi d'autres mesures.

Cette politique d'agression a forcé notre pays à consacrer des ressources matérielles, financières et

humaines considérables à la défense de son indépendance, de sa souveraineté et de sa sécurité. Dans d'autres circonstances, ces ressources auraient pu être utilisées intégralement pour des programmes de développement social et économique.

Cuba appuie l'élimination complète des armes de destruction massive et partage les préoccupations de la plupart des pays face au manque de progrès en matière de désarmement nucléaire. En raison de cette situation, de nombreuses ressources continuent à être gaspillées dans ce domaine, au lieu d'être utilisées pour le bien de l'humanité.

Cuba apprécie fortement le rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en particulier ses contributions spécifiques, dont Cuba a largement bénéficié, à la coopération internationale, en vue des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, tel qu'il est stipulé dans son Statut.

Nous rejetons toute tentative visant à imposer des conditions aux programmes de coopération de l'Agence, étant donné que cela serait contraire aux objectifs, aux fonctions et aux principes fondamentaux de l'AIEA.

Cuba est partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques) et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques). Dans le cadre de ces conventions, Cuba a préconisé l'établissement de mécanismes appropriés pour canaliser les ressources vers les utilisations pacifiques de la biotechnologie et de l'industrie chimique.

Cuba est opposée à l'imposition par les États parties à ces conventions de restrictions arbitraires et sélectives, grâce à des mécanismes parallèles de contrôle des exportations qui sont contraires à la coopération internationale pour les utilisations pacifiques, conformément aux instruments juridiques internationaux pertinents.

Cuba ne possède pas d'armes biologiques ou d'armes chimiques. Les ressources utilisées dans l'industrie biotechnologique et dans l'industrie

chimique font partie des programmes nationaux de développement social et économique et scientifique et technique, et sont conformes à tous les contrôles et garanties nationaux et internationaux en vigueur, afin d'assurer leur utilisation à des fins exclusivement pacifiques.

Il convient de rappeler qu'en 2001, le processus de négociation concernant un protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques a été interrompu. Au cours de ce processus, on a examiné des propositions concernant un renforcement éventuel de la Convention, y compris des initiatives de coopération internationale qui auraient permis d'améliorer la relation entre le désarmement et le développement.

Dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques, Cuba est favorable à l'établissement d'un mécanisme pour l'application de mesures concrètes visant à promouvoir le développement social et économique des États parties.

La Convention sur les armes chimiques est devenue un modèle en ce qui concerne l'application de mesures visant à promouvoir la relation entre le désarmement et le développement. Cuba considère que des progrès supplémentaires doivent être réalisés afin d'élargir la coopération internationale dans le cadre de la Convention, non seulement en vue de son application, mais également pour mettre l'accent sur le développement des industries chimiques nationales. Tout comme des progrès sont réalisés dans le désarmement chimique et la transformation des capacités militaires à des fins pacifiques, les montants affectés à la coopération pourraient être accrus.

Cuba espère que le processus d'examen de la Convention sur les armes chimiques, qui doit avoir lieu en 2003, sera l'occasion de renforcer le régime de la Convention, et en particulier les principes concernant la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'industrie chimique.

Par ailleurs, Cuba déplore que les événements survenus récemment au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui ont abouti à la destitution de son directeur général, ont créé un climat qui n'est en aucune manière propice à la bonne exécution de ses fonctions et qui pourrait contribuer à affaiblir le régime de la Convention. Le Gouvernement cubain rejette la notion selon laquelle les politiques et

les priorités d'une organisation internationale peuvent être déterminées par les intérêts unilatéraux d'un État.

Si les objectifs qui ont donné lieu à la conclusion de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques ne peuvent pas être pleinement réalisés parce que la mise en place d'un régime international permettant l'élimination complète des armes nucléaires est entravée, cette situation est tout à fait contraire au bien-être de l'humanité et au développement des peuples.

Le désarmement nucléaire complet permettrait de libérer une grande quantité de ressources qui pourraient être utilisées pour des programmes efficaces dans les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, contribuant ainsi à des programmes internationaux visant à mettre au point des médicaments peu coûteux pour lutter contre de graves épidémies telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, qui chaque année entraînent autant de pertes en vies humaines que les pires guerres au cours de l'histoire mondiale.

Le processus en cours à l'Organisation des Nations Unies, qui vise à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, peut également devenir un cadre approprié pour la promotion de mesures visant à renforcer la synergie positive entre le désarmement et le développement.

L'Organisation des Nations Unies a pris des mesures concrètes qui ont eu des résultats favorables et ont bénéficié dans une large mesure aux habitants de certaines régions, ce qui a permis d'atténuer les facteurs et les situations qui donnent lieu à des conflits.

La question des missiles sous tous leurs aspects fait actuellement l'objet d'un vif débat. Le cadre susmentionné offre également une occasion de promouvoir la coopération internationale pour les utilisations pacifiques des missiles, et en particulier les missiles balistiques, qui font appel à des technologies à double usage et dont les utilisations pacifiques sont étroitement liées à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique pour le bien-être de l'humanité.

De l'avis de Cuba, tout examen des mesures de coopération internationale dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements devrait tenir dûment compte de l'aspect du développement

économique et social dans chaque domaine spécifique, ce qui devrait avoir le même rang de priorité que les mesures de désarmement et de non-prolifération.

Une petite partie des sommes d'argent colossales investies actuellement dans la production de nouvelles armes meurtrières et dans l'actualisation des armes existantes, soit un total d'environ 839 milliards de dollars, pourrait être utilisée pour éradiquer la plupart des maladies guérissables auxquelles l'humanité doit faire face actuellement; parvenir aux objectifs de réduction de la pauvreté que s'est fixés la communauté internationale; appuyer les programmes d'élimination de la faim et de l'analphabétisme; et même appuyer les efforts officiels en vue de l'annulation totale de la dette extérieure qui entrave actuellement les processus de développement dans les pays du Sud.

Une action préliminaire visant à stimuler la mobilisation pour le développement de fonds libérés grâce à des mesures de désarmement pourrait être l'imposition d'une taxe sur la production et les transferts internationaux de toutes les catégories d'armes. Les ressources ainsi produites seraient versées dans un fonds international contrôlé par l'Organisation des Nations Unies. Cuba serait disposée à examiner et à adopter immédiatement à l'Assemblée générale toute initiative de ce type.

Danemark (au nom de l'Union européenne)

[Original :anglais]
[11 juillet 2002]

Réponse commune de l'Union européenne à la résolution 56/24 E de l'Assemblée générale

À la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, les États membres de l'Union européenne se sont associés au consensus dont a fait l'objet la résolution 56/24 E intitulée « Relation entre le désarmement et le développement ». Les États membres de l'Union européenne souhaitent formuler la réponse commune ci-après au paragraphe 3 de cette résolution dans lequel l'Assemblée invite tous les États Membres à communiquer au Secrétaire général leurs vues et propositions concernant l'application du programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, ainsi que toutes autres vues et propositions concernant la réalisation du programme

d'action, dans le contexte des relations internationales contemporaines.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne et les autres pays associés (Chypre, Malte et Turquie), ainsi que l'Islande et la Norvège en tant que pays membres de l'Association européenne de libre-échange, s'alignent sur la réponse commune des États membres de l'Union européenne à la résolution 56/24 E de l'Assemblée générale, qui se lit comme suit :

L'Union européenne continue d'attacher de l'importance au programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement et réaffirme les engagements qu'elle a pris dans les domaines du désarmement et du développement. Elle réitère sa détermination à adopter, tant sur le plan individuel qu'à titre collectif, toutes mesures propres à mettre en oeuvre ces engagements.